

POINT PRESSE DU GROUPE UMP –DIVERS DROITE
30 septembre 2013

les renoncements, c'est maintenant

**Tronçon autoroutier Langres-Vesoul :
on ne peut pas laisser enterrer ce dossier comme si de rien n'était
une volonté politique forte doit réamorcer le combat**

- Après les annonces du gouvernement sur report de la réalisation après 2030 qui font suite au rapport DURON
- nous sommes déjà étonnés lors de la séance plénière du 8 juillet 2013 du fatalisme des élus de gauche ... qui nous inquiète sérieusement car il tranche singulièrement avec leurs déclarations guerrières du mois de septembre 2012
- Depuis plus aucune nouvelle mais il n'est pas possible que ce dossier capital soit enterré définitivement au détour de la période estivale
- nous demandons que les décisions du protocole d'accord du 3 juillet 2006 soient respectées d'autant qu'une partie importante (déviation de Port sur Saône) est déjà en voie de concrétisation :
 - . réaffirmer le parti d'aménagement autoroutier entre Langres et Vesoul
 - . soutien à l'engagement du chantier de la déviations de Langres inscrite au PDMI de la Région Champagne-Ardenne : 2ème apport en nature par l'Etat
 - . lancement en parallèle des études sur la concession autoroutière, et ce, dans le cadre des négociations actuellement menées entre l'Etat et les sociétés concessionnaires

**Aménagement et développement des territoires :
Nous disons non à des territoires à 2 vitesses**

- L'égalitarisme imposé par le Conseil général renie la solidarité entre les territoires
- sommes frontalement opposés à l'analyse de la majorité socialiste : contrats APPUI, APPUI + et PACT sont présentés comme égalitaristes mais cette approche interdit toute prise en compte des degrés de difficulté économique et sociale (*au contraire, les plus en difficultés devraient déjà être contents d'avoir le même niveau d'aide que ceux qui vont bien*)
- cette approche est contraire aux politiques nationales de l'Etat que, paradoxalement, les mêmes élus socialistes défendent bec et ongle (zonages ZRR, CUCS, Fonds National de Revitalisation des Territoires, Aides à Finalité Régionale ...)
- certainement parce que le Président du CG est l'élu d'un territoire qui bénéficie de sa proximité avec Besançon. Il serait de Jussey ou de Saint Loup, sa vision de la solidarité entre les territoires serait toute autre.
- certainement aussi parce que le Président du CG a le pouvoir d'activer directement de nombreux outils (action 70, Habitat 70, SOCAD ...), ce qui explique d'ailleurs son excellent classement dans le tableau des cumulards mais aussi le fait qu'il soit opposé à la suppression du cumul des mandats (*son collègue Claude Jeannerot a au moins la franchise de reconnaître qu'il est sénateur grâce à son poste de Président u CG du Doubs*)
- le procès fait aux élus des territoires en difficulté en est d'autant plus intolérable (*manque d'ambition*)

Groupe UMP - Divers
Droite
Conseil Général de la
Haute-Saône

Frédéric BURGHARD,
Président du Groupe.
Canton de Luxeuil

Jean-Claude AYALA,
canton de Vesoul
Ouest

Alain BLINETTE, canton
d'Autrey Les Gray

Serge DERROY, canton
de Vitrey-sur-Mance

Carmen FRIQUET,
canton de Scey sur
Saône

Charles GAUTHIER,
canton de Dampierre
Sur Salon

Frédéric LAURENT,
canton de Vauvillers

Sylvie MANIERE,
canton de Vesoul Est

Gilles TEUSCHER,
canton de Champlitte

Tel.
Mail.

Rentrée scolaire de septembre 2013 et réforme des rythmes scolaires

a) rentrée scolaire :

Comme sur l'autoroute en septembre 2012 (*ce sera un conflit avec le gouvernement*), nous avons eu le 18 février 2013 une sortie médiatique fracassante voire même menaçante du Président du CG 70 sur les suppressions de postes d'enseignants (le DASEN étant accusé de n'avoir pas su défendre la Haute-Saône face aux 3 autres départements de la Région Franche-Comté).

Nous avons alors appelé les conseillers généraux socialistes à quitter leurs habits d'opposants et à assumer courageusement leur responsabilité de dirigeants.

14 suppressions de poste étaient annoncées en février. Au final, 13 suppressions (dont 4 pour les RASED) ont été confirmées en septembre par le Rectorat manifestement peu sensible aux attaques frontales. Mais là, silence radio au Conseil général sur ce que les socialistes qualifiaient encore en 2012 de destruction du service public. Leur posture politicienne doit donc être dénoncée vertement.

b) Dans le même temps, la réforme des rythmes scolaires, voulue par François Hollande et Vincent Peillon, a été mise en place pour 20% des élèves du primaire à la rentrée 2013, au niveau national comme départemental.

Son application se révèle être chaotique et injuste.

Premièrement, cette réforme a été mal préparée et les premières expériences illustrent ses incohérences.

De nombreuses communes ont choisi le samedi matin pour respecter l'équilibre chronobiologique de l'enfant avec une coupure en milieu de semaine (Montbéliard citée en exemple). En Haute-Saône, le Conseil général a imposé le mercredi matin avec comme argument, non pas l'intérêt de l'enfant mais la limitation de l'explosion des coûts de transport scolaire liés à cette réforme (+ 800 000 euros)

Par ailleurs, apparaissent des difficultés quantitatives mais aussi qualitatives à trouver des encadrants et des activités périscolaires adaptées pour remplacer les heures de cours. Est-ce pertinent d'un point de vue pédagogique de remplacer le temps d'apprentissage par de « *l'initiation aux claquettes* » ou de « *l'initiation Hip Hop* » ? La diverse qualité des activités périscolaires proposées risque d'ailleurs de renforcer les inégalités entre élèves.

Ensuite, cette réforme n'est pas financée. Pour 2013, son coût est d'environ 150€ par enfant au niveau national mais bien plus dans certaines zones rurales peu dotées en infrastructures. Dans la plupart des cas, les aides de l'Etat ne suffisent pas à couvrir ces frais. Pour la rentrée 2014, aucun financement ne semble pour l'heure assuré pour les 80% des communes restantes qui devront mettre en place la réforme.

Une large part du poids financier de la réforme sera donc à la charge des communes ou communautés de communes. Le risque est réel de devoir limiter les investissements, ce qui n'est pas bon pour la croissance, ou d'augmenter les impôts locaux, ce qui est pour nous impossible dans le contexte de matraquage fiscal subi par les Français. Est-ce d'ailleurs un hasard si le gouvernement est passé par un décret et non par une loi pour faire passer ce texte ? Il s'agit d'un transfert non financé de compétences de l'Etat aux communes, ce qui n'est pas constitutionnel.

C'est pourquoi nous soutenons le report de l'application de cette réforme tant qu'elle n'est ni financée ni correctement organisée et invitons les hauts-saônois à signer et à faire signer la pétition lancée par l'UMP : <http://www.u-m-p.org>

Sur le plan politique :

- cumul :

- découpage des cantons (divisés par 2 mais dont les élus sont multipliés par 2). Au niveau national, le redécoupage généralisé des cantons sur des bases démographiques affaiblira la représentation politique des territoires ruraux

Attention aux tripatouillages possibles quand on voit comment les socialistes ont déjà manoeuvré pour conserver le Sénat (modification du mode de scrutin et augmentation du nombre des départements soumis à la proportionnelle). Cette réforme en catimini se fait aussi au détriment des territoires ruraux.